

**DECLARATION DE RECOLTE « HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC » ET/OU« LUCQUES DU LANGUEDOC »**  
**(A remplir par les Producteurs d'olives)**  
**Campagne 2023/2024**

Coordonnées de l'ODG :  
 Syndicat de Défense de la Lucques et de l'Huile  
 d'olive du Languedoc  
 Domaine d'Astiès 34490 THEZAN LES BEZIERS  
 Tél : 06.02.71.19.00

Transmission obligatoire à l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG)  
 avant le 31 MARS de chaque année suivant la récolte par courrier ou par mail  
 à : aoc.olivehuilelanguedoc@gmail.com

**Nom et prénom ou Raison sociale de l'opérateur :**

**REPARTITION DE LA RECOLTE**

**Quantité totale d'olives de table récoltée sur votre(vos) parcelle(s) identifiée(s) en AOP Lucques du Languedoc :**

Superficie déclarée : .....ha

- Nom confiserie n°1 : .....

- Nom confiserie n°2 : .....

- Quantité d'olives apportée en Appellation : .....kilos

- Quantité d'olives apportée en Appellation : .....kilos

**Quantité totale d'olives à huile récoltée sur votre(vos) parcelle(s) identifiée(s) en AOC Huile d'olive du Languedoc :**

Superficie déclarée : .....ha

- Nom du moulin n° 1 : .....

- Nom du moulin n° 2 : .....

- Quantité d'olives :

- Quantité d'olives :

Variété Lucques : .....kilos

Variété Lucques : .....kilos

Autres (toutes variétés confondues) : .....kilos

Autres (toutes variétés confondues) : .....kilos

Déclaration établie le :

Signature de l'opérateur :

**(Cadre réservé à l'ODG) Reçue le :**

**Les quantités inscrites doivent représenter la totalité de la récolte et non pas uniquement le volume valorisé en Appellation.** Ce document nous sert au calcul du rendement tel que prévu dans le cahier des charges. Pour rappel le rendement maximum est de 8 tonnes par hectare pour la variété Lucques quelle que soit la destination (olive de table ou huile). Le rendement maximum est de 12 tonnes d'olives par hectare pour les autres variétés.